

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 septembre 2015 par le maire, Monsieur Claude LANDAIS, s'est réuni à la Mairie de Giverny, à 19h 05, en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mr Claude LANDAIS, Mme Monique DELEMME, Mr Daniel DROIN, Mr Norbert FAVIN, Mr Yves HERGOUALC'H, Mme Claude LELEU, Mr Michel METZ, Mr Grégoire BERCHE, Mr Jacques FALC'HON, Mme Anne-Marie GRIFFON, Mme Danièle MERIEUX, Mr Arnaud ETCHEBERRY, Mr Jean-Claude ROSIERS

Pouvoir : Mr Arnaud ETCHEBERRY à Mr François LAMY

Absent excusé : Mr Grégoire BERCHE

Secrétaire de séance : Mr Yves HERGOUALC'H

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 juin 2015, lu par Jacques Falc'hon, a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Monsieur le Maire a ensuite demandé une minute de silence en hommage à Guy Colombel, ancien Maire de Giverny de 1993 à 2008, décédé le 20 août 2015.

Loi NOTRE

Suite à la réunion des maires et pour information Claude Landais, maire, a fait une présentation rapide de la nouvelle loi de territorialité pour les communes.

« De quoi s'agit-il ? »

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République confie de nouvelles compétences aux régions. Il est complété par un projet de loi qui modifie le découpage des régions et présente le calendrier électoral des élections régionales et départementales.

Le texte supprime la clause générale de compétence pour les départements et les régions.

La loi renforce le rôle de la région en matière de développement économique. Elle sera notamment responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle devra présenter un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixera les orientations régionales pour une durée de cinq ans.

La région aura également la charge de l'aménagement durable du territoire. Elle rédigera un schéma régional d'aménagement durable du territoire (SRADDT) dans lequel figureront les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, mobilité, lutte contre la pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie, logement et gestion des déchets.

Dans le projet initial, la gestion des collèges jusque-là de la compétence des départements est transférée aux régions. La propriété des collèges appartenant aux départements est obligatoirement transférée à la région, alors que le transfert de propriété est facultatif pour les collèges

appartenant à des communes ou des intercommunalités. A l'issue de la première lecture, la gestion des collèges reste compétence du département.

Il est également prévu que les compétences des départements en matière de transport soient transférées à la région dix-huit mois après la promulgation de la loi. Les services de transport routier départementaux et les transports scolaires seront confiés à la région. Il sera néanmoins possible aux régions de déléguer leur compétence en matière de transport scolaire aux départements. La voirie départementale transférée aux régions dans le projet gouvernemental demeure compétence du département à l'issue de la première lecture.

Le département reste responsable des compétences de solidarité.

Par ailleurs, la loi vise à renforcer les intercommunalités. Les intercommunalités passeront de 5 000 à 15 000 habitants et seront organisées autour de bassins de vie. En outre, les intercommunalités de 12 000 habitants au moins récemment constituées pourront être maintenues.

Fin des communes seules : elles devront être rattachées à une communauté de communes d'au moins 15 000 habitants ou une communauté d'agglomération. Le rattachement peut-être individuel

Une autre solution est la création d'une ville nouvelle d'au moins 1000 habitants par fusion de plusieurs communes, puis rattachement à une intercommunalité.

Pour la CAPE il est important de réaliser des regroupements jusqu'à 150 000habitants pour tenter de contrebalancer les métropoles qui nous entourent : Rouen 500 000hab et Mantes prévu au moins 300 000habitants.

Les fusions de communes sont régies par une loi datant de 1993 et restent compliquées à mettre en place.

GrDF Convention Gazpar

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signature de la convention d'installation et l'hébergement de la télé relève pour les compteurs communicants gaz.

Pose d'1 ou 2 émetteurs sur la commune après avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Champ électrique faible à 12 mètres de hauteur : 1 seconde par mois.

Délibération

OBJET : convention entre la Ville de GIVERNY et GrDF pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relève des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel

Le Maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux vivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Il précise que les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie et de GrDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

La Ville soutient la démarche de GrDF en acceptant d'héberger des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relève sur les bâtiments communaux. GrDF installera les nouveaux compteurs pour l'ensemble des administrés, à partir du premier semestre 2022.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter les termes de cette convention de partenariat.

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 1 voix contre (Mr Metz), 2 abstentions (Mme Griffon, Mr Etcheberry), 10 pour

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec la société GrDF.
- AUTORISE le Maire ou l'Élu délégué à signer cette convention.

FEUX TRICOLORES au carrefour grands jardins /chemin du Roy et sur la RD5

Monsieur Lecornu, président du Conseil départemental de l'Eure nous communique, qu'au titre des amendes de police et suite à son intervention, notre subvention a été portée à 55% au lieu de 45%. La commune touchera donc 12 925 € de subvention pour un coût de travaux de 23 500 € HT.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Délibération

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1, L 2312.1 et L 2312.2

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 20 février 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours et du 5 mai 2015 approuvant la DM n°1.

Considérant d'autre part, la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables :

Le Conseil Municipal

**Après avoir délibéré,
à l'unanimité**

- **ADOpte** la décision modificative n°2 telle que figurant dans le tableau ci-après :

GIVERYNY - BP 2015
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Délibération du 29 septembre 2015

FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2015	DM n°1	DM n°2	Total BP 2015	RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2015	DM n°1	DM n°2	Total BP 2015
61521		10 789		-5 000	5 789						
023	Virement à la section investissement	191 688,65		5 000	196 689						
Total Dépenses Fonctionnement		636 380,65	0	0	636 380,65	Total Recettes Fonctionnement		636 380,65	0	0	636 380,65

INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2015	DM n°1	DM n°2	Total BP 2015	RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2015	DM n°1	DM n°2	Total BP 2015
2315-90701	Tx rue Cl Monet	694 352 €	- 16 000 €	- 20 000 €	658 352 €						
2111	Terrains	26 500 €	16 000 €		42 500 €	1321	Etat	15 000,00 €		8 685,00 €	23 685,00 €
						1342	Amendes police			12 925,00 €	12 925,00 €
2128	Agencements terrains	2 000 €		10 030 €	12 030 €						
21311	Tx mairie	4 700 €		3 500 €	8 200 €	021	Virement de la section de fonctionnement	191 688,65 €		5 000,00 €	196 688,65 €
2138	Feux tricolores	3 500 €		28 200 €	31 700 €						
2184	Bancs panneaux et drapeaux			4 880 €	4 880,00 €						
Total Dépenses Investissement DM			0,00 €	26 610,00 €		Total Recettes Investissement DM			0,00 €	26 610,00 €	
Total Dépenses Investissement		957 774,52 €		26 610,00 €	984 384,52 €	Total Recettes Investissement		957 774,52 €	0,00 €	26 610,00 €	984 384,52 €

CHOIX DES PRESTATAIRES POUR LE PLU ET L'AVAP

Le choix des prestataires a été fait par la commission municipale d'appels d'offres sur des critères précis et notamment celui de la compréhension du marché par rapport aux enjeux de Giveryny.

Le candidat n°6 est proposé et accepte à l'unanimité.

Délibération

M. le Maire rappelle au conseil qu'une consultation pour le choix d'un bureau d'études en vue de la révision du POS en PLU de la révision de la ZPPAUP en AVAP avait été lancée par la Commune. Un avis d'appel à la concurrence est paru sur le BOAMP en date du 21 mai 2015. Il précise que 18 prestataires ont demandé le dossier de consultation, mais seulement sept cabinets ont soumissionné ;

Il présente l'analyse des offres établie par la commission d'appel d'offres. Les sept offres dont 6 pour le PLU Lot n°1 et 5 pour l'AVAP Lot n°2 répondent aux références figurant dans le cahier des charges. Les points forts et les points faibles sont détaillés dans l'analyse des offres jointe à la présente délibération. La notation des sept cabinets se décompose de la façon suivante :

Lot	Critères d'attribution	CANDIDATS						
		1	2	3	4	5	6	7
Lot 1 PLU	Méthodologie et planning de réalisation	17,3	11,5	14,2		16,7	19	16,3
	Prix	9	20	16		12	15	9
	Qualité équipe	17,2	10,5	15,5		15,2	18	16,3
	Moyenne pondérée	15,6	12,8	15,1		15,1	17,8	14,9
Lot 2 AVAP	Méthodologie et planning de réalisation			15,3	16,3	16,7	19	16,2
	Prix			14	19	12	17	20
	Qualité équipe			16,5	16,5	15,2	18	15,8
	Moyenne pondérée			15,6	16,9	15,1	18,2	16,8

1	SYNTHESE ARCHITECTURE
2	EUCLYD EUROTOP
3	PERSPECTIVES
4	DERBANNE
5	VIDAL CONSULTANTS
6	VILLES EN ATELIER
7	ATELIER LIGNES

Le conseil municipal
après avoir délibéré
A l'unanimité

décide

- de valider l'analyse des offres de la commission municipale d'appels d'offres,
- de retenir la proposition du cabinet VEA Villes en Ateliers (Lot 1/PLU 30 900 € HT et 2 575 € HT Tranche conditionnelle – évaluation environnementale- et Lot 2/AVAP 24 145 € HT)
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces utiles.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DETR

Délibération

OBJET : SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX -DETR-

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Giverny a engagé le projet de requalification de la rue Claude Monet sur un linéaire de 1800 m. L'opération se déroule en phases en dehors de la période touristique.

Ces travaux répondent à quatre nécessités impérieuses :

- La sécurité des riverains et des nombreux touristes (étroitesse des rues)

- L'instabilité du bas-côté (coté versant)
- La gestion des eaux pluviales (problème endémique d'un village à flanc de coteau où les bassins versants ne sont pas traités).
- La réalisation d'un aménagement urbain et paysager qualitatif de la rue principale qui dessert les édifices publics et culturels : église, mairie, musées...

Ces travaux sont pour conclure l'occasion d'organiser mieux la circulation et le stationnement dans nos rues étroites, le renforcement de la gestion des eaux pluviales pour éviter les glissements de terrains déjà constatés dans cette partie du village.

Le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention au titre du D.E.T.R pour la phase «rue Claude Monet entrée Ouest » phase III et IV, pour terminer nos travaux, dans la rubrique « Aménagements divers et travaux de sécurité ».

Après avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

- **APPROUVE** la demande subvention au titre de la DETR
- **AUTORISE** le Maire à remplir et à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

Délibération

OBJET : Rue Claude Monet - Demande de subvention au conseil départemental au titre de l'aménagement urbain et paysager.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Giverny a lancé un vaste chantier de requalification de la rue Claude Monet depuis plusieurs années.

Ces travaux répondent à quatre nécessités impérieuses :

- La sécurité des riverains et des nombreux touristes (étroitesse des rues)
- L'instabilité du bas-côté (coté versant)
- La gestion des eaux pluviales (problème endémique d'un village à flanc de coteau où les bassins versants ne sont pas traités).
- La réalisation d'un aménagement urbain et paysager qualitatif de la rue principale qui dessert les édifices publics et culturels : église, mairie, musées...

Ce projet très lourd financièrement pour la commune a déjà engagé à ce jour 1.104.457 € HT, subventionné à hauteur de 400.000 € par le Conseil départemental et de 337.500 € par la Région.

Il reste à réaliser des travaux pour un montant de 645.194 € HT.

Nous avons à percevoir pour ces travaux une subvention de 112.500 € de la Région.

Le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention de 400.000 € au Conseil départemental au titre de « l'aménagement urbain et paysager » pour la phase -rue Claude Monet entrée Ouest- phase III et IV, pour terminer nos travaux.

Après avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

- **APPROUVE** la demande de subvention au Conseil départemental au titre de l'aménagement urbain et paysager
- **AUTORISE** le Maire à remplir et à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REVISION DE LA ZPPAUP en AVAP

Délibération : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REVISION de la ZPPAUP en AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)

Considérant que la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, plus connue sous le nom de "Grenelle II", modifie, par son article 28, le dispositif de la "Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager" (ZPPAUP) remplacé par un dispositif désormais dénommé "Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine" (AVAP), la commune de Giverny a souhaité faire évoluer la ZPPAUP existante vers ce nouveau dispositif par délibération du Conseil Municipal du 3 septembre 2010.

Les principes fondamentaux des AVAP demeurent les mêmes que ceux des ZPPAUP. En revanche, les AVAP prendront mieux en compte les principes de développement durable, notamment en permettant la recherche d'économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables pour les travaux.

De même, selon l'article 642-6 Tous travaux, à l'exception sur un monument historique classé, sont soumis à une autorisation préalable de la commune après avis de l'ABF qui transmet un avis favorable motivé ou défavorable motivé ou sa proposition de prescriptions motivées.

Le conseil municipal a validé l'étude de l'AVAP le 13 décembre 2012.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles de Haute-Normandie pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration de l'AVAP.

Conventions rythmes scolaires

Elles ont été finalisées et signées, avec la fondation Monet pour l'année scolaire, avec le MDIG pour 6 mois.

SIGNALISATION TOURISTIQUE DU VILLAGE

La CAPE a fait parvenir en mairie la refonte de la signalétique touristique de la commune de Giverny. Trois documents sont présentés :

- la charte graphisme & design Giverny (27).
- Le schéma directeur
- La dépose des anciennes signalisations

Cette nouvelle signalisation tient compte de la loi sur les enseignes qui vient de paraître. L'étude a été menée par la CAPE au titre de sa compétence Tourisme. Les musées, les associations, la mairie ont participé à plusieurs rencontres et séances de travail. Ces documents ont circulé pendant la séance du conseil municipal et resteront à la disposition des Givernois. Les travaux de mise en place restent à planifier à cause des travaux de restructuration de la rue Claude Monet.

Le conseil municipal a donné son accord sur cette nouvelle signalisation à l'unanimité.

Rapport d'activités de la CAPE

La lecture de ce rapport est proposée à tous les élus selon les consignes de la CAPE

QUESTIONS DIVERSES

La fibre optique devrait être installée dès le 1^{er} semestre 2016 pour les communes de Villégats, Giverny, St Just et St Marcel – Communes prioritaires pour le déploiement de la fibre. On nous annonce des débits supérieurs à 100 Mb/s, pouvant même aller jusqu'à 500 Mb/s soit 30 fois plus rapide que l'ADSL.

Une enveloppe d'environ 10 000 000 € est consacrée au déploiement de ce procédé pour 88% du territoire de la CAPE d'ici 2020.

Le coût sera supporté par l'Etat 36%, la Région 22%, le Département 22% et par la CAPE 20%.

Le prix moyen pour raccorder un foyer est de 700 €. Le coût d'un branchement pour un particulier sera de l'ordre de 50 à 80 € (1 fois), selon le bouquet choisi, de l'ordre de 19 €, 29 €, 39 € (ces prix ne sont qu'indicatifs). La compétence « numérique » appartient à la CAPE.

MDIG

Monsieur le maire rend compte de quelques chiffres officiels. 135 000 visiteurs en 2015 dont 71 % de français notamment Eurois et Iliens.

Le Mdig est le 5^{ème} musée français hors Paris pour sa fréquentation.

Projets d'expositions 2016 :

- 24 mars au 3 juillet : CAILLEBOTTE, peintre et jardinier
- 14 juillet au 6 novembre : SOROLLA, un peintre espagnol à Paris

Foire à tout

Cette année encore notre foire a battu tous les records de fréquentation : 210 exposants et un bénéfice de 7 882 € au profit du CCAS.

FR3

Monsieur le maire fera une présentation de 5 minutes présentant 14 photos évoquant le patrimoine et la vie du village à partir de FR3 CAEN.

Fin de Séance 22h50

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including names like 'Hervé', 'Pascal', and 'Hervé'.

Rapport d'activité de la CAPE

La lecture de ce rapport est proposée à tous les élus selon les consignes de la CAPPE

QUESTIONS DIVERSES

La fibre optique devrait être installée dès le 1^{er} semestre 2016 pour les communes de Villégats, Giverny, St Just et St Marcel – Communes prioritaires pour le déploiement de la fibre. On nous annonce des débits supérieures à 100 Mb/s, pouvant même aller jusqu'à 500 Mb/s soit 30 fois plus rapide que l'ADSL.

Une enveloppe d'environ 10 000 000 € est consacrée au déploiement de ce procédé pour 88 % du territoire de la CAPE d'ici 2020.

Le coût sera supporté par l'Etat 36 %, la Région 22 %, le Département 22 % et par la CAPE 20 %.

Le prix moyen pour raccorder un foyer est de 700 €. Le coût d'un branchement pour un particulier sera de l'ordre de 50 à 80 € (1 fois), selon le bouquet choisi, de l'ordre de 19 €, 29 €, 39 € (ces prix ne sont qu'indicatifs). La compétence « numérique » appartient à la CAPE.

MDIG

Monsieur le maire rend compte de quelques chiffres officiels. 135 000 visiteurs en 2015 dont 71 % de français notamment Eurois et Iliens.

Le Mdig est le 5^{ème} musée français hors Paris pour sa fréquentation.

Projets d'exposition 2016 :

- 24 mars au 3 juillet : CAILLEBOTTE, peintre et jardinier
- 14 juillet au 6 novembre : SOROLLA, un peintre espagnol à Paris

Foire à tout

Cette année encore notre foire a battu tous les records de fréquentation : 210 exposants et un bénéfice de 7 882 € au profit du CCAS.

FR3

Monsieur le maire fera une présentation de 5 minutes présentant 14 photos évoquant le patrimoine et la vie du village à partir de FR3 CAEN.

Fin de Séance 22h50